

> Consignes de réalisation du CRF

DATE LIMITE

- > Le CRF de la gestion 2023-2024 doit être communiqué au plus tard le 15 octobre 2024.

SOLDE BANCAIRE EN DEBUT D'EXERCICE

- > Vérifiez que votre comptabilité 2023-2024 démarre bien à partir du solde indiqué dans le dernier relevé bancaire de l'année scolaire précédente (les comptes qui avaient été arrêtés au 31/08/2023).

SOLDE BANCAIRE EN FIN D'EXERCICE

- > Les écritures qui correspondraient à des opérations non prises en compte dans les relevés bancaires au 31 août 2024 (chèques déposés non crédités, chèques émis non débités) doivent être supprimées de la comptabilité. Elles seront reportées sur l'exercice suivant (2024-2025).

> Documents à transmettre

CRF SIGNÉ par le(s) mandataire(s) **ET** les membres de la commission locale de contrôle composée de 2 à 4 membres :



- Au moins un enseignant non mandataire membre du Conseil de coopérative désigné par ses pairs
- Au moins un parent élu au Conseil d'école désigné par ses pairs (Conseil d'école de l'année 2023-2024).

Note : les éventuelles observations de la commission locale de contrôle de conformité sont exclusivement réservées au(x) mandataire(s), au Conseil de coopérative et au Conseil d'Administration de l'Association Départementale.



RELEVÉ BANCAIRE 31 AOÛT : Photocopie du dernier relevé bancaire (le dernier au 31 août 2024 ou le dernier reçu avant cette date s'il n'y a pas eu d'opération depuis 31 juillet par exemple)



ANNEXE COMPTABLE SI SUBVENTION(S) EN DIRECT

> Dès lors que la coopérative a reçu **directement** d'une collectivité ou d'un organisme de l'état une ou plusieurs subventions (à comptabiliser sur le compte 741), la loi exige la production d'une annexe (document fourni par l'OCCE).

> Si la subvention vous a été versée par l'OCCE, vous devez l'enregistrer dans le compte « Subventions via OCCE » compte 755110008 et vous n'avez **pas besoin d'utiliser l'annexe**.

> ARCHIVAGE

Le mandataire doit conserver précieusement tous les documents de l'année, archivés avec ceux des années précédentes (10 ans). Ces documents sont consultables par les représentants de l'OCCE et de l'Éducation Nationale.

MODE DE GESTION >> CENTRALISÉ <<

Vous utilisez un outil personnel pour la comptabilité de l'école et nous avons préparé pour vous des "documents papiers" (conformité comptable). Dans ces versions "papier" (à éditer) les calculs ne peuvent être automatiques !

La coop d'école a géré l'ensemble des ressources, recettes et dépenses, passant parfois par des remboursements faits aux enseignants pour des dépenses dans le cadre des projets de la coopérative.

1. Réalisation du CRF : Remplir la colonne Bilan général (CRF) du document papier OCCE

« CRF Gestion centralisée »

AD 06 Coopératives de l'École		N° AFFIL.	Bilans et Compte Rendu Financier (C.R.F) de l'année scolaire 2023-2024		Document à éditer pour ceux qui utilisent un outil de gestion personnel. MODE CENTRALISÉ
Ecole			Nom de la banque		
Adresse			N° de compte :		
Nbre élèves affiliés			Nbre de classes affiliées :		
Compte de fonctionnement général du 1er septembre 2023 au 31 août 2024			Bilan de la coop d'école		
Situation à l'ouverture de l'exercice soit au 1er sept. 2023			Banque		
			Caisse		
			Total		
Recettes					
70700008	Recettes de ventes et cessions : photos...				
70800008	Recettes pour activités éducatives : séjours...				
74100008	Subventions reçues directement : mairies...				
75510008	Recette via "site participatif" : collectes				
75511008	Subventions reçues via OCCE				
75620008	Participations volontaire des familles				
77000008	Produits exceptionnels : dons...				
TOTAL DES RECETTES (E)					
Dépenses					
60700008	Achats pour reventes et cessions : photos...				
61681008	Assurances OCCE (hors cotisation)				
61810008	Dépenses activités éducatives : séjours...				
62700008	Frais divers : service bancaires...				
65800008	Cotisations versées OCCE (hors assurance)				
67000008	Autres dépenses dont exceptionnelles				
68000008	Achats de biens durables				
TOTAL DES DEPENSES (F)					
Solde de la trésorerie à la clôture de l'exercice soit au 31/08/2024			Banque (A)		
			Caisse (B)		
			Total (A + B)		
Résultat de l'exercice 2023-2024 pour l'ensemble de la gestion (R=E-F)					
Bilan simplifié au 31 août 2024					
Actif			Passif		
Solde de la banque au 31/08/2024 (A)			Solde de la banque au 31/08/2023 (I)		
Solde de la caisse au 31/08/2024 (B)			Solde de la caisse au 31/08/2023 (J)		
Total actif (A + B)			Résultat de l'exercice (R)		
			Total passif (C+D+R)		

Vérification de la trésorerie pour la coopérative d'école

Inscrivez ici le solde apparaissant dans le dernier relevé bancaire du 31 août 2024

Inscrivez ici le montant des espèces décomptées dans votre caisse au 31 août 2024

Total trésorerie disponible en fin d'exercice 2023/2024

Ce montant doit être égal au Total actif (voir en bas de la page de gauche)

Subventions d'état ou de collectivités locales à déclarer (compte 741)

Si la coopérative d'école a reçu DIRECTEMENT des subventions d'état ou de collectivités locales ventilées dans le compte de recettes 74100008, selon la loi du 23 janvier 1953 sur la transparence des procédures publiques, l'OCCE doit les déclarer. Télécharger l'imprimé "Annexe comptable" pour la compléter et la joindre au CRF.

Visa du mandataire et du mandataire adjoint :

Le mandataire et le mandataire adjoint qui ont tenu la comptabilité de la coop d'école, (collationnés les bilans des coops de classe si gestion en mode déconcentré) et reporté le solde bancaire indiqué certifient la sincérité des éléments portés dans ce document. Leur signature valide les éléments portés dans ce document.

	NOM - PRENOM	SIGNATURE
Mandataire principal		
Mandataire secondaire		

Visa de la commission locale de contrôle des comptes de la coopérative d'école

La commission locale de contrôle des comptes de la coopérative de l'école est composée de **2 à 4 personnes** dont au moins un **PARENT** membre du Conseil d'Ecole de l'exercice concerné, et désigné en son sein **ET un ENSEIGNANT**. **ATTENTION! Les mandataires ne peuvent pas en faire partie.** Cette commission a vérifié l'exactitude des mentions relatives au relevé bancaire ci-dessus et de la caisse. Elle a eu accès à l'ensemble des documents de gestion de la coop d'école (vérification de la cohérence des justificatifs, factures, relevés de comptes... avec les écritures) mais ne se prononce pas sur les choix du Conseil de coopérative. Elle est tenue à la confidentialité des documents auxquels elle a eu accès. Ses observations sont exclusivement communiquées aux mandataires et aux responsables de l'OCCE 06.

La commission propose de donner quitus aux mandataires pour la gestion des comptes de la OUI NON

La commission communique des observations si OUI: joindre ces observations sur une feuille émarginée OUI NON

	NOM - PRENOM	Signature
Parent 1		
Parent 2		
Enseignant 1		
Enseignant 2		

2. Vérification Dans le cadre « Bilan simplifié au 31 août 2024 », le Total actif doit être égal au Total passif

AD 06 Coopératives de l'École		N° AFFIL.	Bilans et Compte Rendu Financier (C.R.F) de l'année scolaire 2023-2024		Document à éditer pour ceux qui utilisent un outil de gestion personnel. MODE CENTRALISÉ
Ecole			Nom de la banque		
Adresse			N° de compte :		
Nbre élèves affiliés			Nbre de classes affiliées :		
Compte de fonctionnement général du 1er septembre 2023 au 31 août 2024			Bilan de la coop d'école		
Situation à l'ouverture de l'exercice soit au 1er sept. 2023			Banque		
			Caisse		
			Total		
Recettes					
70700008	Recettes de ventes et cessions : photos...				
70800008	Recettes pour activités éducatives : séjours...				
74100008	Subventions reçues directement : mairies...				
75510008	Recette via "site participatif" : collectes				
75511008	Subventions reçues via OCCE				
75620008	Participations volontaire des familles				
77000008	Produits exceptionnels : dons...				
TOTAL DES RECETTES (E)					
Dépenses					
60700008	Achats pour reventes et cessions : photos...				
61681008	Assurances OCCE (hors cotisation)				
61810008	Dépenses activités éducatives : séjours...				
62700008	Frais divers : service bancaires...				
65800008	Cotisations versées OCCE (hors assurance)				
67000008	Autres dépenses dont exceptionnelles				
68000008	Achats de biens durables				
TOTAL DES DEPENSES (F)					
Solde de la trésorerie à la clôture de l'exercice soit au 31/08/2024			Banque (A)		
			Caisse (B)		
			Total (A + B)		
Résultat de l'exercice 2023-2024 pour l'ensemble de la gestion (R=E-F)					
Bilan simplifié au 31 août 2024					
Actif			Passif		
Solde de la banque au 31/08/2024 (A)			Solde de la banque au 31/08/2023 (I)		
Solde de la caisse au 31/08/2024 (B)			Solde de la caisse au 31/08/2023 (J)		
Total actif (A + B)			Résultat de l'exercice (R)		
			Total passif (C+D+R)		

3. Photocopier le dernier relevé bancaire de la gestion et vérifier que les soldes concordent.

Photocopier le dernier relevé bancaire au 31 août 2024 (au besoin le dernier qui précède s'il n'y a pas eu d'opérations en août ET QUE les opérations bancaires DE L'ANNÉE sont terminées). Le joindre à votre CRF et votre déclaration de subventions pour adresser le tout à l'OCCE 06.

Relevé de votre CCP - n° 7
 > Arrêté mensuel du

Vos Comptes 24h/24 > Internet : labanquepostale.fr **

Votre Service Client > Téléphone : LA BANQUE POSTALE CENTRE FINANCIER 13900 MARSEILLE CEDEX 20

OCCE 06 COOP SCOLAIRE ECOLE 5 CHEMIN

Situation du CCP n°
 Nouveau solde au 31/08/2023 **+ 3 708,69 €**

Vos opérations

Date	Opération	DEBIT (€)	CREDIT (€)
	Ancien solde au		3 858,69
02/07	FRAIS DE TENUE DE COMPTE	2,00	
10/07	CHEQUE N° 5402031	147,40	
	Total des opérations	149,40	
	Nouveau solde au 31/08/2023		3 708,69

1) Reporter le solde de la banque.

1

2) Vérifier que ce solde correspond bien au solde de la comptabilité indiqué sur votre CRF.

AD 06		N° AFFIL.		Bilans et Compte Rendu Financier (C.R.F) de l'année scolaire 2023-2024		Document à éditer pour ceux qui utilisent un outil de gestion personnel. MODE CENTRALISÉ	
Ecole		Adresse		Nom de la banque		N° de compte :	
Nbre élèves affiliés		Nombre de classes affiliées :		Vérification de la trésorerie pour la coopérative d'école Inscrivez ici le solde apparaissant dans le dernier relevé bancaire du 31 août 2024 Inscrivez ici le montant des espèces décomptées dans votre caisse au 31 août 2024 Total trésorerie disponible en fin d'exercice 2023/2024			
Compte de fonctionnement général du 1er septembre 2023 au 31 août 2024		Bilan de la coop d'école		Subventions d'état ou de collectivités locales à déclarer (compte 741) Si la coopérative d'école a reçu DIRECTEMENT des subventions d'état ou de collectivités locales ventilées dans le compte de recettes 74100008, selon la loi n° 29 janvier 1993 sur la transparence des procédures publiques, l'OCCE doit les déclarer. Téléchargez l'imprimé "Annexe comptable" pour la compléter et la joindre au CRF.			
Situation à l'ouverture de l'exercice soit au 1er sept. 2023		Banque		Visa du mandataire et du mandataire adjoint : Le mandataire et le mandataire adjoint qui ont tenu la comptabilité de la coop d'école, (collationné les bilans des coops de classe si gestion en mode déconcentré) et reporté le solde bancaire indiqué certifie la sincérité des éléments portés dans ce document. Leur signature valide les éléments portés dans ce document.			
Recettes de l'année		Caisse		Mandataire principal NOM - PRENOM SIGNATURE Mandataire adjoint NOM - PRENOM SIGNATURE			
Dépenses de l'année		Total		Visa de la commission locale de contrôle des comptes de la coopérative d'école La commission de contrôle des comptes de la coopérative de l'école est composée de 2 à 4 personnes choisies un PARENT membre du Conseil d'École de l'exercice concerné, et désigné en son sein ET un ENSEIGNANT. ATTENTION! Les mandataires ne peuvent pas en faire partie. Cette commission a vérifié l'exactitude des mentions relatives au relevé bancaire ci-dessus et de la caisse. Elle a eu accès à l'ensemble des documents de gestion de la coop d'école (vérification de la cohérence des justificatifs, factures, relevés de comptes... avec les écritures) mais ne se prononce pas sur les choix du Conseil de coopérative. Elle est tenue à la confidentialité des documents auxquels elle a eu accès. Ses observations sont exclusivement communiquées aux mandataires et aux responsables de l'OCCE 06.			
Solde de la trésorerie à la clôture de l'exercice soit au 31/08/2024		Banque (A)		La commission propose de donner quitus aux mandataires pour la gestion des comptes de la coopérative d'école : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON La commission communique des observations : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON si OUI : joindre ces observations sur une feuille émarginée			
Résultat de l'exercice 2023-2024 pour l'ensemble de la gestion (R-E-F)		Caisse (B)		Parent 1 NOM - PRENOM Signature Parent 2 Enseignant 1 Enseignant 2			
Bilan simplifié au 31 août 2024		Total (A + B)		Copie du CRF envoyée à l'OCCE 06 avec photocopie du relevé bancaire du 31 août (ou 31 juillet) ET l'annexe comptable (si subventions d'Etat ou de collectivités locales perçues)			
Actif		Passif					
Solde de la banque au 31/08/2024 (A)		Solde de la banque au 31/08/2023 (I)					
Solde de la caisse au 31/08/2024 (B)		Solde de la caisse au 31/08/2023 (D)					
Total actif (A + B)		Résultat de l'exercice (R)					
		Total passif (C+D+R)					

2

4. Imprimer cette feuille au format A3 si possible pour une meilleure lisibilité.

- La feuille « Bilan et CRF pour l'école » est visée par le **mandataire** et le **mandataire adjoint** ainsi que par la **commission locale de contrôle** des comptes de la coop.

OCCE 06 Coopératives des Écoles		N° AFFIL.	Bilans et Compte Rendu Financier (C.R.F) de l'année scolaire 2023-2024		Document à éditer pour ceux qui utilisent un outil de gestion personnel. MODE CENTRALISÉ
Ecole			Nom de la banque		
Adresse			N° de compte :		
Nbre élèves affiliés			N° de classes affiliées :		
Compte de fonctionnement général du 1er septembre 2023 au 31 août 2024				Bilan de la coop d'école	
Situation à l'ouverture de l'exercice soit au 1er sept. 2023				Banque	
				Caisses	
				Total	
Recettes					
Recettes de l'année	70700008	Recettes de ventes et cessions : photos...			
	70800008	Recettes pour activités éducatives : séjours...			
	74100008	Subventions reçues directement : mairies...			
	75510008	Recette via "site participatif" collectes			
	75511008	Subventions reçues via OCCE			
	75620008	Participations volontaire des familles			
77000008	Produits exceptionnels : dons...				
				TOTAL DES RECETTES (E)	
Dépenses					
Dépenses de l'année	60700008	Achats pour reventes et cessions : photos...			
	61681008	Assurances OCCE (hors cotisation)			
	61810008	Dépenses activités éducatives : séjours...			
	62700008	Frais divers : service bancaires...			
	65800008	Cotisations versées OCCE (hors assurance)			
	67000008	Autres dépenses dont exceptionnelles			
68000008	Achats de biens durables				
				TOTAL DES DEPENSES (F)	
Solde de la trésorerie à la clôture de l'exercice soit au 31/08/2024			Banque (A)		
			Caisses (B)		
			Total (A + B)		
Résultat de l'exercice 2023-2024 pour l'ensemble de la gestion (R-E-F)					
Bilan simplifié au 31 août 2024					
Actif			Passif		
Solde de la banque au 31/08/2024 (A)			Solde de la banque au 31/08/2023 (I)		
Solde de la caisse au 31/08/2024 (B)			Solde de la caisse au 31/08/2023 (D)		
			Résultat de l'exercice (R)		
Total actif (A + B)			Total passif (C+D+R)		

Copie du CRF envoyée à l'OCCE 06 avec photocopie du relevé bancaire du 31 août (ou 31 juillet) ET l'annexe comptable (si subventions reçues directement des collectivités locales perçues)

Vérification de la trésorerie pour la coopérative d'école

Inscrivez ici le solde apparaissant dans le dernier relevé bancaire du 31 août 2024

Inscrivez ici le montant des espèces décomptées dans votre caisse au 31 août 2024

Total trésorerie disponible en fin d'exercice 2023/2024

Ce montant doit être égal au Total actif (voir en bas de la page de gauche)

Subventions d'état ou de collectivités locales à déclarer (compte 741)

Si la coopérative d'école a reçu DIRECTEMENT des subventions d'état ou de collectivités locales ventilées dans le compte de recettes : 74100008, selon la loi du 29 janvier 1993 sur la transparence des procédures publiques, l'OCCE doit les déclarer. Télécharger l'imprimé "Annexe comptable" pour la compléter et la joindre au CRF.

Visa du mandataire et du mandataire adjoint :
Le mandataire et le mandataire adjoint qui ont tenu la comptabilité de la coop d'école, (collationné les bilans des coops de classe si gestion en mode déconcentré) et reporté le solde bancaire indiqué certifient la sincérité des éléments portés dans ce document. Leur signature valide les éléments portés dans ce document.

	NOM - PRENOM	SIGNATURE
Mandataire principal		
Mandataire secondaire		

Visa de la commission locale de contrôle des comptes de la coopérative d'école

La commission locale de contrôle des comptes de la coopérative de l'école est composée de **2 à 4 personnes** dont au moins un **PARENT** membre du Conseil d'Ecole de l'exercice concerné, et désigné en son sein **ET un ENSEIGNANT**. **ATTENTION!** Les mandataires ne peuvent pas en faire partie. Cette commission a vérifié l'exactitude des mentions relatives au relevé bancaire ci-dessus et de la caisse. Elle a eu accès à l'ensemble des documents de gestion de la coop d'école (vérification de la cohérence des justificatifs, factures, relevés de comptes... avec les écritures) mais ne se prononce pas sur les choix du Conseil de coopérative. Elle est tenue à la confidentialité des documents auxquels elle a eu accès. Ses observations sont exclusivement communiquées aux mandataires et aux responsables de l'OCCE 06.

La commission propose de donner quitus aux mandataires pour la gestion des comptes de la OUI NON

La commission communique des observations OUI NON

si OUI: joindre ces observations sur une feuille émaillée

	NOM - PRENOM	Signature
Parent 1		
Parent 2		
Enseignant 1		
Enseignant 2		

5. Remplir l'annexe comptable de déclaration de subventions.

Remplir l'**Annexe comptable** (état des subventions reçues) : document (à télécharger ci-dessous) permettant à l'OCCE 06 de rendre compte du montant et de la provenance des subventions attribuées par l'**État et les autres collectivités locales** sollicitées et perçues directement par chaque coopérative pour l'exercice concerné.

Pour télécharger l'Annexe comptable

Situation n°1 : aucune subvention n'a été versée à votre coopérative. Ne pas remplir et ne pas retourner ce document.

Situation n°2 : la subvention a été versée à la coopérative sur son compte par l'OCCE 06. Lors de la notification du versement, ce montant a dû être enregistré dans le compte suivant : compte **75511008 - Subventions via OCCE** et vous n'avez pas à remplir ce document.

Situation n°3 : la subvention a été versée directement à la coopérative sur son compte par un organisme (mairie...) Elle est enregistrée dans le compte **74100008 - subventions reçues directement : mairie, état, caisse des écoles...** Vous devez remplir et nous retourner l'annexe comptable.

Annexe comptable au Compte Rendu Financier

DÉCLARATION DES SUBVENTIONS attribuées par l'État et autres collectivités locales

Exercice comptable du 1^{er} septembre _____ au 31 août _____

Nom de l'école : _____ n° affiliation OCCE : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Nom du mandataire de la coopérative scolaire OCCE 06 : _____

En application de la loi « SAPIN » n°122 du 29 janvier 1993 dite « Loi sur la transparence » relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, et du décret n°93 568 du 27/03/93, l'OCCE doit faire apparaître toutes les subventions particulièrement celles provenant de « l'Etat, de ses établissements publics ou des collectivités locales ».

L'OCCE 06 doit connaître parfaitement le montant et la provenance des subventions attribuées par l'État et autres collectivités locales sollicitées et perçues directement par les coopératives pour l'exercice concerné.

Si c'est votre cas, remplissez obligatoirement le tableau ci-dessous.

Vous renseignez le tableau dans le seul cas où la coopérative de l'école aurait directement reçu des fonds identifiés « subvention de... ». Dans le cas contraire, barrez le tableau par la mention « néant ».

Origine de la subvention : État ou autres collectivités locales	Montant	Date de versement	Destination de la subvention	
			Équipement	Activités
TOTAL				

Fait à : _____ Le : _____

Cachet de l'établissement scolaire : _____ Signature du mandataire : _____

Attention : D'une manière générale, quand c'est l'OCCE 06 (association départementale) qui vous verse des crédits pouvant émaner de collectivités ou de l'État, ne pas inscrire dans ce tableau parce que l'OCCE 06 l'a déjà enregistré dans sa comptabilité et être des subventions. (Cas des aides de collectivités : séjours classes transplantées, prêts éducatifs, crédits spécifiques de l'IA ou rectorat, que l'OCCE 06 peut vous reverser.

OCCE 06 - 23 rue Jean Canavéa - 06100 NICE
Tél 04 93 80 99 52 - ad06@occe.org

Mettre le cachet de l'école
Ne pas oublier de signer

ANNEXE

>> DOCUMENTS UTILES À TÉLÉCHARGER <<



[1a - Lettre type pour les parents](#)
(montant pour la participation des familles proposé par l'école)



[1b - Lettre type pour les parents](#)
(montant pour la participation des familles laissé à leur appréciation)



[2 - Reçu pour les familles](#)



[3 - Fiche de remise d'espèces collectées](#)



[4a - Fiche de remise de chèques](#)



[5 - Versement d'une Régie-coop à la coopérative d'école](#)



[6 - Versement d'une avance à une Régie-coop de classe](#)



[7 - Annexe comptable CRF](#)



[8 - Registre d'inventaire de la coopérative scolaire](#)



[Mémento des comptes à utiliser](#)
